

Documents à prendre avec vous pour l'établissement de votre déclaration d'impôt

Toutes les attestations et papiers nécessaires doivent concerner l'année 2018 uniquement.

Documents obligatoires

- **Identifiants 2018 reçu de l'intendance des impôts**
- Taxation définitive 2017
- Certificat de salaire
- Attestation d'indemnités Chômage, APG, AI
- Attestation de rentes AVS, LPP, 3^{ème} pilier
- Attestations de cotisations à la prévoyance individuelle 3^{ème} pilier
- Factures de vos frais de formation professionnelles
- Relevés bancaires
- Décompte des frais médicaux
- Polices d'assurances maladie
- Attestations de dons

Documents supplémentaires pour les propriétaires de Biens Immobiliers

- Documents concernant l'impôt foncier
- Relevés de vos dettes hypothécaires
- Factures d'entretien et de réparations de votre habitation
- Factures de frais d'exploitation et d'administration
- Locations encaissées en 2018
- Police d'assurance bâtiment

Si vous avez une activité indépendante veuillez nous contacter au préalable